

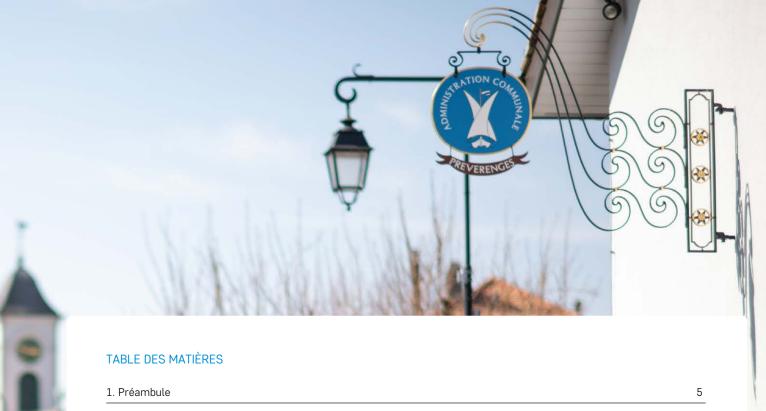
Rapport de la Municipalité de Préverenges au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2021



Rapport de la Municipalité de Préverenges au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2021

RAPPORT DE GESTION 2021





1. Préambule	5
2. Municipalité	6
3. Administration communale – finances – écoles – social et cultes	8
4. Développement durable – transports publics – exploitation des bâtiments communaux et des domaines communaux - informatique	10
5. Ressources humaines – cyberadministration – économie – culture et jeunesse	12
6. Urbanisme – constructions – mobilité - UAPE	14
7. Sécurité publique – espaces verts et voirie - sports	22
8. Conseil communal	26
9. Vœux de la Commission de gestion	28
10. Conclusions générales	32

Les informations chronologiques principales par ordre alphabétique ainsi que le glossaire statistique relatif aux dicastères sont désormais disponibles sur le site internet communal.



GESTION 2021

Rapport de la Municipalité de Préverenges au Conseil communal sur sa gestion pendant l'année 2021

Madame la Présidente,

Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

En vertu des dispositions :

- > de la loi du 28.2.1956 sur les communes (art. 93 c),
- > du règlement du 14.12.1979 sur la comptabilité des communes,
- du règlement du Conseil communal de Préverenges du 23.04.2015 (art. 93 et 94).

la Municipalité a l'honneur de soumettre à votre approbation le rapport sur sa gestion pour l'année 2021.

Les comptes, accompagnés des commentaires de la Municipalité, sont déposés séparément.

1. PRÉAMBULE

L'année 2021 a été marquée par la tenue d'élections en mars-avril. Au sein du Collège municipal, Jean-François Person a été remplacé par Hervé Nusbaumer. De nouveaux Conseillers communaux ont remplacé les conseillers qui ont choisi de ne pas se représenter, puisque comme vous le savez, il n'y a pas de réelle élection à Préverenges depuis le passage au système proportionnel. Une situation qui, je l'espère, ne se répétera pas en 2026.

C'est pour moi l'occasion de saluer la venue de nouvelles forces et je voudrais ici remercier vivement ceux qui ont choisi de se mettre à disposition de la collectivité pour le bien de Préverenges. Je les remercie de ce choix et me réjouis de notre collaboration future. Un merci reconnaissant à ceux qui poursuivent leur mandat pour une nouvelle législature. Ils représentent la continuité et la transmission des valeurs qui animaient le Conseil dans la législature précédente. Agissons ensemble durant ces prochaines années pour Préverenges. Mes remerciements bien sûr aux Conseillères et Conseillers sortants pour le travail accompli dans la législature qui s'est achevée en juin dernier.

Depuis juillet, le Collège municipal a pu bénéficier de la présence d'Hervé Nusbaumer. Un collègue compétent que j'apprécie beaucoup. Avec lui, une nouvelle dynamique s'est développée au sein du Collège municipal.

Je ne voudrais surtout pas oublier de remercier ici de la manière la plus chaleureuse possible Jean-François Person. Il a contribué de manière déterminante à la réalisation de plusieurs projets d'importance pour la Commune. Son nom restera à jamais associé à ces réalisations. Je sais que la population préverengeoise saura se souvenir de son engagement pour la Commune. Merci Jean-François pour ces années de collaboration enrichissantes.

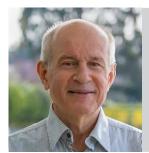
Comme je l'évoquais déjà à l'occasion du rapport 2020, l'irruption du Covid aura figé nos vies, déconstruit nos habitudes, ébranlé nos certitudes et emporté bien trop de vies. Nous avons dû subir ce fléau une nouvelle année. Par chance, nous avons aussi pu bénéficier de la réalisation de vaccins qui ont permis un contrôle progressif de la situation et offert l'espoir d'une dangerosité moindre. Quel soulagement pour nos sociétés et pour nos jeunes.

Guy Delacrétaz Syndic



RÉPARTITION DES DICASTÈRES POUR LA LÉGISLATURE 2016-2021

Du 1er janvier 2021 au 30 juin 2021



GUY DELACRÉTAZ, Syndic Remplaçante Mme Thi Ngoc Tu Wüst ADMINISTRATION GÉNÉRALE FINANCES SOCIÉTÉS LOCALES



JEAN-FRANÇOIS PERSON, Municipal Remplaçant M. Guy Delacrétaz URBANISME INFRASTRUCTURE ET CONSTRUCTIONS



MANUEL Zenger, Municipal Remplaçant M. Alain Garraux DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSPORTS PUBLICS EXPLOITATION DES BÂTIMENTS ET DES DOMAINES COMMUNAUX INFORMATIQUE

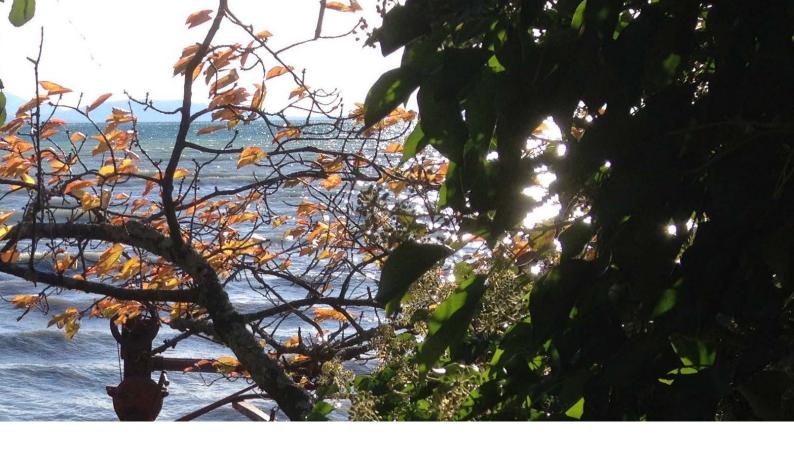


ALAIN GARRAUX, Municipal
Remplaçant M. Jean-François Person
SÉCURITÉ PUBLIQUE
ESPACE VERTS ET VOIRIE
PROTECTION CIVILE – SERVICE SDIS
NATURALISATIONS



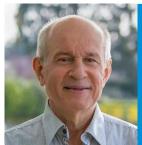
THI NGOC TU WÜST, Municipale
Remplaçant M. Manuel Zenger
INSTRUCTION PUBLIQUE
SOCIAL
JEUNESSE
CULTURES ET CULTES

Vice-présidence M. Manuel Zenger (jusqu'au 30.6.2021)



RÉPARTITION DES DICASTÈRES POUR LA LÉGISLATURE 2021-2026

Du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2021



GUY DELACRÉTAZ, Syndic Remplaçante Mme Thi Ngoc Tu Wüst ADMINISTRATION COMMUNALE FINANCES ÉCOLES SOCIALE ET CULTES



HERVÉ NUSBAUMER, Municipal Remplaçant M. Guy Delacrétaz URBANISME CONSTRUCTIONS MOBILITÉ UAPE



MANUEL Zenger, Municipal Remplaçant M. Alain Garraux DÉVELOPPEMENT DURABLE, TRANSPORTS PUBLICS EXPLOITATION DES BÂTIMENTS ET DES DOMAINES COMMUNAUX INFORMATIQUE



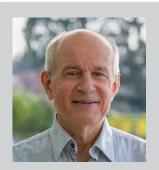
ALAIN GARRAUX, Municipal Remplaçant M. Hervé Nusbaumer SÉCURITÉ PUBLIQUE ESPACE VERTS ET VOIRIE SPORTS



THI NGOC TU WÜST, Municipale
Remplaçant M. Manuel Zenger
RESSOURCES HUMAINES
CYBERADMINISTRATION
ÉCONOMIE
CULTURE ET JEUNESSE

Vice-présidence M. Hervé Nusbaumer (dès le 1.7.2021)





M. GUY DELACRÉTAZ SYNDIC

DÉLÉGATIONS

- > ARCAM, Comité de direction
- > Région Morges, Assemblée des Syndics
- > Région Morges, Président du COPOL Environnement
- > EPSP, Bureau de l'Entente

- > EPSP, Conseil d'Etablissement
- > ARASMAC, Conseil intercommunal

CHEFS DE SERVICE

- > M. Patrick Crausaz, Secrétaire municipal
- > M. Alain Völgyesi, service des finances
- > M^{me} Laurence Gendret, service d'instruction publique et d'action sociale, pour le social, l'école et les cultes

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

La situation pandémique que nous avons vécue pour une 2e année consécutive a, à nouveau, fortement perturbé la vie dans toute l'Europe et Préverenges bien sûr n'y a pas échappé. Malgré cela, des projets importants pour la Commune ont avancé. Il s'agit tout d'abord de deux projets privés qui vont pouvoir être réalisés en 2022. Le premier, porté par Retraites populaires au centre du village, débutera en mars 2022. Tous recours échus, l'acte de vente a enfin pu être signé le 3 novembre 2021. Le 2e porté par For'Home SA, faisant suite à l'octroi en août 2020 d'un acte de promesse de constitution d'un droit distinct et permanent de superficie (DDP), devrait démarrer au 1er semestre 2022. Il offrira une résidence pour seniors et un parking mutualisé aux préverengeois. L'achèvement de la Maison de Commune (ex-Maison Rossier) fin 2020 a pu déboucher sur un programme inaugural riche dès septembre 2021. Le projet de requalification de la RC1 en traversée de localité et pour les deux secteurs en approche de Préverenges depuis le Bief à l'Ouest et depuis la Venoge à l'Est a bien progressé. Les deux secteurs cantonaux ont fait l'objet d'une pré-convention, signée en juin 2021, entre les communes concernées et le canton qui augure d'un début des travaux en 2024/2025. D'autre part, la révision du Plan d'affectation communal avance et une première mouture devrait être transmise au canton pour examen en 2022. Le projet d'immeuble à

appartements à loyers raisonnables de la Société vaudoise du logement (SVL), qui abritera la crèche-garderie « Les Moussaillons », était toujours en standby en 2021.

OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA MUNICIPALITÉ

Plusieurs projets et études majeurs occuperont la Municipalité cette prochaine législature. Avec le concours du bureau Habilis Conseil, la Municipalité a pu établir son plan de législature fin décembre. La convergence d'opinions observée tout au long de l'exercice est à souligner preuve de la bonne entente au sein du Collège municipal. L'entrée dans la nouvelle législature a été l'occasion de la conduite de différents audits en relation avec les ressources humaines. Une réflexion a démarré également en vue du passage à une gestion électronique des documents (GED). Au niveau des grands travaux, le projet de la rénovation de l'Auberge de l'Etoile nous a occupés tout l'été faisant suite à l'acceptation du préavis 1/21. Comme vous le savez, les travaux ont été suspendus en fin d'année en raison de la découverte de défauts importants dans la structure de l'immeuble. Le projet de requalification de la RC1, en partenariat avec le Canton, avance et une étape essentielle a été franchie fin juin avec l'acceptation par toutes les parties d'un projet de réalisation hors localité. Le projet préverengeois en localité progresse lui aussi. Une réflexion relative à l'ensemble

de la zone scolaire a été déclenchée en fin d'année. L'objectif est de développer une image directrice du site, qui permettra de déterminer où pourront être réalisées les premières étapes que sont la construction d'une cantine scolaire et de locaux pour les UAPE. D'autre part, l'élaboration du Plan d'affection (PA) en vue de l'élaboration d'une nouvelle version du règlement des constructions progresse.

RELATIONS AVEC LES COMMUNES VOISINES

Les relations avec les communes voisines ont à nouveau été perturbées par les conditions particulières qui ont prévalu durant une bonne partie de l'année. Le Syndic a été mis à contribution dans plusieurs groupes de travail, dont celui de la nouvelle gouvernance de l'Association de la région Cossonay-Aubonne-Morges (ARCAM) et celui de la nouvelle gouvernance de Région Morges, dont le soussigné reste respectivement membre du comité directeur et membre de l'assemblée des syndics. Il a également pris la présidence du Comité de Politique Régionale Environnement (COPOL Env) de Région Morges, au sein duquel siège également Manuel Zenger.

FINANCES

La volonté municipale de maintenir un taux d'imposition communal stable sur la durée est restée d'actualité, et un taux identique a été décidé pour 2022. Malgré une gestion du ménage communal, effectuée avec rigueur, attitude renouvelée pour l'élaboration du budget 2022, il devient de plus en plus difficile de contenir le déficit et des solutions devront être trouvées pour permettre un rééquilibrage des comptes communaux. La stagnation du nombre d'habitants depuis de nombreuses années empêche ce levier d'augmentation des rentrées fiscales et d'autres pistes devront être explorées à relativement court terme.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Comme dans toutes les entreprises et administrations, le personnel communal a été mis à rude épreuve une année supplémentaire par la situation COVID. L'expérience de télétravail s'est poursuivie au gré des directives fédérales et cantonales.

Avec les tâches administratives qui se complexifient, année après année, et les exigences cantonales qui grandissent, la charge administrative ne cesse de croître. On l'observe par exemple pour les Ressources humaines et le Contrôle des habitants. C'est donc à un progressif ajustement des forces de travail qu'il faut procéder.

Enfin, je voudrais ici remercier les collaboratrices et collaborateurs de tous les services communaux pour l'important travail effectué tout au long de l'année pour le bien de la population préverengeoise. Ils et elles accomplissent un travail de qualité. C'est toujours avec le même plaisir que j'interagis avec les uns et les autres.

INSTRUCTION PUBLIQUE

Au niveau scolaire, les 4 communes de l'Entente scolaire intercommunale de l'Etablissement primaire et secondaire de Préverenges (EPSP) et environs ont entamé une étude visant à créer une Association scolaire intercommunale regroupant les communes membres. Ces réflexions initiées il y a quelques années déjà sont maintenant portées par un groupe de travail comprenant un membre de chaque commune et le Directeur de l'EPSP. Les travaux ont bien avancé à l'automne et un projet sera soumis aux communes membres en 2022. Il est envisagé d'inclure dans l'association en plus du scolaire, le préscolaire, le parascolaire et la structure pour les jeunes « Univers 1028 ». Les aspects financiers auront à coup sûr un aspect déterminant sur l'ensemble des missions inclues au sein de l'Association.

On note une stagnation du nombre d'élèves au niveau de la commune, tendance observée également au niveau de l'établissement scolaire. Cette situation offre un répit salutaire au niveau des locaux scolaires. Du côté de l'accueil pré- et parascolaire l'offre a pu couvrir la demande au niveau parascolaire, situation qui n'avait pas été possible durant de nombreuses années. L'effet de la mise sur pied d'une nouvelle structure d'accueil dès la rentrée 2020 a porté ses fruits. La structure provisoire pour les repas de midi « les Grèbes », ouverte en 2020, n'a pas été maintenue en juillet 2021 faute d'inscriptions.

Pour le préscolaire, le retard pris dans le projet de nouvelle construction porté par la Société vaudoise du logement, acteur cantonal, retarde la mise à disposition d'un nombre de places suffisant, ce que nous regrettons.

SOCIÉTÉS LOCALES

Les sociétés locales sont le ciment de notre commune. Leur soutien, sans retenue, reste une priorité communale. A l'occasion du changement de législature, ce poste a été réparti entre tous les membres du Collège municipal. Cette année encore, leurs activités ont été pour la plupart réduites à zéro, une situation très singulière pour elles qui sont un lien entre les Préverengeoises et les Préverengeois ou les adeptes de différentes disciplines sportives ou culturelles. On ne compte plus le nombre d'événements annulés. Malgré une attitude résolument combattante, des événements ont dû être reportés à plusieurs reprises pour être finalement reprogrammés en 2022.

Il n'y aura pas eu de Carnaval de Préverenges, pas de 20° édition anniversaire du Triathlon, pas de loto de l'Abbaye des agriculteurs de Préverenges et pas de visite en retour chez nos amis de Préveranges en Berry.

Par chance le concert de Gaëtan organisé l'automne dernier par le comité du Carnaval a pu avoir lieu. Quant aux activités en lien avec l'année inaugurale de la Maison de Commune, elles ont pu se dérouler tout l'automne, mais plombées par les directives Covid et c'est bien souvent des publics clairsemés de dix à vingt personnes que j'ai eu le plaisir de côtoyer à ces occasions.

G. Delacrétaz





M. MANUEL ZENGER CONSEILLER MUNICIPAL

DÉLÉGATIONS

- > Région Morges, COPOL Environnement
- > ERM, Conseil intercommunal
- > EPSP, Bureau de l'Entente
- Transports publics de la région morgienne,
 Comité exécutif

CHEF DE SERVICE

> M. Safet Cokovic, service des bâtiments

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ces dernières années, de nombreuses avancées dans le domaine du développement durable ont été effectuées dans les différents dicastères de la Commune de Préverenges. La mise en place de panneaux solaires pour divers bâtiments, la renonciation d'utilisation de pesticides sur les espaces verts, les conférences publiques Prév'mange ou encore la renonciation à utiliser des produits d'entretien chimique par le Service des bâtiments ne sont que quelques exemples au travers de notre commune. Afin de mettre en valeur ces réalisations, de les inscrire dans un cadre reconnu, et de leur donner une structure facilitant la poursuite des réalisations communales en matière de politique énergétique, la commune représentée par la Municipalité et le Conseil communal par son vote ont souhaité adhérer à l'Association Cité de l'énergie et entrer dans le processus de labellisation Cité de l'énergie. En 2021, les premiers pas ont été effectués pour aller vers une labellisation Cité de l'Énergie de la Commune de Préverenges. Le premier pas ayant été l'adhésion à l'Association Cité de l'énergie. L'adhésion donne accès non seulement au processus de labellisation Cité de l'énergie, mais également à des outils, des aides et des conseils d'expert-e-s pour une politique énergétique et climatique cohérente axée sur les résultats. Les villes et communes qui portent le label suivent un processus complet qui les conduit à travers différentes étapes vers une politique énergétique et climatique durable.

Dans un esprit de développement durable et faisant suite à diverses interpellations au sujet de fortes variations des températures dans les bâtiments scolaires de Bâbord et de Tribord, la Municipalité de Préverenges a chargé en 2020 un mandataire compétent pour établir des études thermiques des bâtiments communaux. Ces études suivies tant par le Service de l'exploitation des bâtiments que par le Service de l'urbanisme permettront à la Commune de Préverenges de comprendre les meilleures options possibles pour améliorer l'efficience énergétique de nos bâtiments et remédier si possible à l'inconfort thermique ressenti par leurs utilisateurs. Pour faire suite à ces études, les premiers travaux ont été entrepris en 2021, qui ont consisté à mettre des stores supplémentaires à certains endroits, notamment devant le secrétariat et la salle des maîtres du collège Bâbord. D'autres travaux ont été mis au budget 2022.

Comme les années précédentes, au Service de l'exploitation des bâtiments, nous avons continué à élargir l'utilisation de produits de nettoyage et d'entretien biodégradable et d'origine végétale.

Pour diminuer son empreinte écologique lors de ses déplacements, deux vélos électriques ont été utilisés fréquemment pour, dans certains cas, remplacer un véhicule à moteur à combustion par le Service des bâtiments. De plus, un véhicule électrique a été commandé faisant suite à l'acception du budget 2022 (véhicule similaire à celui acquis

par la Sécurité municipale en 2021 pour également réduire son impact énergétique) ; donnant suite à cela, le Service des bâtiments ne fera plus du tout usage de véhicules à combustion.

Afin de comprendre quelles opportunités énergétiques seraient disponibles et lesquelles seraient le plus durable dans notre commune, Nicolas Weber, Professeur à la HEIG-Vaud, expert indépendant, a été mandaté pour étudier les différentes possibilités de mode de production d'énergie thermique pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire pour les bâtiments communaux et pour les habitations des citoyens de Préverenges qui souhaiteraient éventuellement se raccorder sur un chauffage à distance.

Dans un esprit de développement durable et afin de favoriser des jardins durables, la Commune de Préverenges a continué en 2021 à soutenir l'adhésion des habitants ayant un jardin à la Charte des Jardins. La Charte des Jardins, c'est s'engager à adopter dix bonnes pratiques qui favorisent la survie dans notre région de nombreux sympathiques animaux tels que des hérissons, des oiseaux, des papillons et de façon plus générale d'offrir un espace à la biodiversité. Par exemple, en évitant d'utiliser des engrais synthétiques et des pesticides qui peuvent contaminer nos cours d'eau et nos nappes phréatiques, vous pouvez faire le premier pas.

(Plus d'information sur www.preverenges.ch/chartedesjardins). Je remercie les habitants qui ont fait le pas en 2021.



TRANSPORTS PUBLICS

Après une année 2020 qui a vu une fréquentation fortement impactée par les fermetures temporaires des écoles, du télétravail, etc. allant jusqu'à -90 % durant certains mois (par rapport à 2019), la fréquentation en 2021 est restée nettement inférieure à 2019 (diminution d'environ 20 % sur les six premiers mois de 2021 par rapport à 2019). Les MBC ont notamment été passablement impactés avec la fermeture des hautes écoles (surtout pour la ligne 701) en début d'année. D'après les MBC, il a été constaté, de manière générale, 3 types de clientèle qui n'ont plus utilisé les bus, à savoir : les automobilistes qui devraient réutiliser le bus d'ici là, le travail à domicile qui est passablement



d'actualité et qui devrait diminuer à moyen terme, la clientèle qui a découvert le vélo ou la marche à pied, cette dernière devrait revenir plutôt à l'hiver mais continuera probablement à se déplacer à pied ou à vélo.

Des mesures ont été prises par les MBC pour essayer d'encourager l'utilisation des transports publics, dont notamment l'abonnement « Flexi-abo Mobilis » ciblé pour une clientèle qui désire utiliser un abonnement ponctuellement. D'autres actions commerciales seront mises en place pour essayer de reconquérir la clientèle précédemment perdue.

GESTION DES BÂTIMENTS

Faisant suite aux mesures initiées en deuxième partie de l'année 2020, le Service des bâtiments a continué en 2021 à faire face à une forte augmentation des exigences en termes de nettoyage et désinfection. Ainsi, l'augmentation de la fréquence des nettoyages a été reconduite durant l'année 2021, ce qui a nécessité de faire appel à une entreprise externe notamment pour les désinfections plurijournalières et le remplacement du personnel mis en quarantaine.

Comme en 2020, l'augmentation des frais liée aux nettoyages supplémentaires a pu être maîtrisée et maintenue à un niveau raisonnable grâce à l'excellent travail et à la flexibilité des employés. Je remercie tous les employés de mon dicastère pour leur engagement sans faille durant cette année 2021.

Afin de faciliter la tâche des usagers, des employés du Greffe et des employés du Service de conciergerie, des solutions de gestions électroniques des salles ont été étudiées (en collaboration avec le dicastère de la cyberadministration).

INFORMATIQUE

Faisant suite à l'audit concernant la sécurité informatique effectué en 2020, plusieurs mesures ont été prises en 2021, afin de diminuer le risque d'une attaque malveillante ou d'une perte de données due à un défaut matériel. Il s'agit notamment de modifications au niveau de la configuration d'ordinateurs personnels et de serveurs communaux. Afin de sensibiliser les usagers concernant la cybersécurité, des cours de base sur ce sujet ont été mis en place pour le personnel communal. Une partie des employés a continué à faire du télétravail en 2021 ce qui a nécessité, pour certains d'entre eux, un suivi par le service de l'informatique.

Pour ce qui est du site du collège, afin de pallier l'absence de liaisons réseaux entre la salle polyvalente et le reste des bâtiments scolaires, des travaux de câblage et d'installation d'équipements de réseaux adéquats ont été initiés en 2021.

Un wifi performant pour les écoles a été mis en place en collaboration avec le canton (qui a financé une partie importante des travaux).

M. Zenger





MME THI NGOC TU WÜST CONSEILLÈRE MUNICIPALE

CHEFFE DE SERVICE

> M^{me} Laurence Gendret, service d'instruction publique et d'action sociale, pour la culture et la jeunesse

APPRÉCIATION GÉNÉRALE

Le changement de législature a permis une reprise de thématiques où des mesures importantes ont été nécessaires, notamment pour la gestion des ressources humaines et le traitement des affaires du personnel.

Plus globalement, beaucoup de procédures se faisant encore à la main et sur papier, une modernisation informatique de l'administration devient pressante pour optimiser le travail et contenir la masse salariale tout en offrant de meilleurs services à la population et au personnel.

RESSOURCES HUMAINES

À l'automne 2021, les décomptes d'heures 2020 et 2021 sur le logiciel Kelio ont enfin pu être validés, résolvant ainsi des litiges pour plusieurs services communaux. Des erreurs de configuration ont été corrigées, permettant d'utiliser plus sereinement cet outil de timbrage introduit en 2017.

La reprise du service RH a permis d'instaurer un meilleur suivi des dossiers en attente, un constat d'inadéquation des ressources pour les besoins d'une administration d'une septantaine de membres du personnel et une réflexion sur les salaires. Des mandats pour analyser la situation (salaires et structure RH) ainsi que des externalisations,

notamment pour la gestion administrative et la recherche de remplaçants aux Guifettes ont été démarrés. Les résultats des audits seront livrés début 2022 et les meilleures recommandations appliquées. Abandonnés en 2020, les entretiens annuels du personnel ont été réalisés à l'automne 2021.

Le secrétaire municipal a annoncé sa démission pour mars 2022. La Municipalité le remercie pour son travail et son engagement durant les 10 années à la tête de l'administration, et lui souhaite le meilleur pour l'avenir.

CYBERADMINISTRATION

Un budget pour une analyse de l'existant et des méthodes de travail actuelles a été validé par le Conseil en décembre. L'étude permettra d'aboutir sur un cahier des charges pour choisir le gestionnaire électronique de documents le plus adapté aux besoins de l'administration. En parallèle, une réflexion sur l'informatisation des réservations de salles, où tout se fait encore manuellement, a démarré en collaboration avec le Service des bâtiments.

ÉCONOMIE

La Municipalité salue la création de la nouvelle association pour la promotion économique des entreprises et commerçants : le DELP. Un soutien concret a été accordé, notamment par le biais des canaux de communication communaux ainsi que par la mise à disposition d'une salle communale une fois par année.

CULTURE

2021 a vu le démarrage de la saison inaugurale dans la Maison de Commune. La diversité de la quarantaine d'événements programmés a de multiples objectifs :

- > proposer des animations pour tous les goûts et tous les âges ;
- > tester les installations et l'infrastructure de la salle principale ;
- animer à nouveau la commune après une année de restrictions dues à la situation sanitaire.

La population a répondu positivement à cette offre extraordinaire (la saison culturelle 2022-2023 reprendra un rythme plus usuel), notamment lors de la journée d'inauguration qui a été quantitativement et qualitativement appréciée. Malheureusement, par manque de moyens pour rappeler les événements plus tardifs, leur fréquentation a été plus confidentielle. Il est aussi probable que la situation sanitaire fin 2021 n'a pas été favorable pour une bonne reprise culturelle (inscription obligatoire aux événements, abandon des apéritifs ou collations, introduction du certificat COVID 2G, habitudes plus casanières de la population, etc.). Ce constat a conduit la Municipalité à décider de l'utilisation des réseaux sociaux dès janvier 2022.

Un concours « logo » et « nom » a été lancé et des lauréats primés par un jury.

JEUNESSE

Le centre de jeunes a connu des mouvements RH importants : engagement d'une animatrice socioculturelle responsable de la surveillance du périmètre scolaire, ainsi qu'un animateur socioculturel pour remplacer le co-responsable parti en année sabbatique.

Aux nombreuses activités ordinaires qui ont repris dans le respect des directives sanitaires se sont ajoutés un Escape game plébiscité à la Maison de commune et un Rallye de Noël. La pandémie et le port du masque pour les jeunes ont été rédhibitoires et ont fait chuter la fréquentation d'Univers 1028 durant 2021 durant l'accueil libre, mais les chiffres globaux traduisent d'un besoin essentiel des jeunes de se retrouver malgré les distances à tenir.

Un projet de transformation de l'Entente scolaire en Association scolaire pour Préverenges, Lonay, Denges et Echandens est en cours depuis début 2021 et l'opportunité d'y inclure Univers 1028, sous une autre dénomination toutefois, a été saisie. De cette manière, les coûts seront partagés de manière plus équitable entre les 4 communes (moitié selon le nombre d'élèves, moitié selon le nombre d'habitants).

La brochure Easyvote offerte pour inciter les 18-25 ans à voter est appréciée par les jeunes et leur famille. En particulier, en novembre 2021, Easyvote a proposé une édition spéciale pour les élections cantonales de mars 2022 que la Municipalité a financé bien qu'elle n'ait pas été prévue au budget. Le taux de participation encourage à poursuivre cette action pour inciter les jeunes à voter.

Après plus d'une année au service des jeunes ou de leurs familles, le Travailleur Social de Proximité a obtenu des résultats assez probants auprès de la population pour que la Municipalité décide de l'impliquer à une résolution de problèmes aux Uttins et augmente son taux d'activité de 15 % à 25 % dans la même foulée.









T. Wüst





M. HERVÉ NUSBAUMER CONSEILLER MUNICIPAL

DÉLÉGATIONS

- > Commission intercommunale des Services industriels
- > Région Morges, COPOL Urbanisation
- > Région Morges, COPOL Mobilité
- > Fonds intercommunal de soutien aux institutions culturelles de la région lausannoise

CHEFS DE SERVICE

- M. Alexandre Turrian, service de l'urbanisme et des constructions
- M^{me} Laurence Gendret, service d'instruction publique et d'action sociale, pour l'accueil parascolaire et les UAPE

Les principales activités gérées dans le cadre de ce dicastère sont :

Police des constructions

Urbanisme

Mobilité

Réseau communal d'égouts

Éclairage public

Participation aux COPIL et groupes techniques de Région Morges

Jeunesse (accueil de jour des enfants, crèches-garderies, UAPE Les Guifettes)

Sociétés locales, en alternance avec les autres dicastères

POLICE DES CONSTRUCTIONS

La section Police des constructions du Service de l'urbanisme et des constructions se charge de gérer les dossiers de demandes de permis de construire et s'occupe de leur suivi administratif, de la première demande d'examen d'un avant-projet jusqu'à la délivrance du permis d'habiter ou d'utiliser, en passant par les demandes d'autorisation. Ces différentes démarches peuvent durer plusieurs années. Le responsable de la Police des constructions s'occupe également de renseigner les mandataires, les propriétaires et les citoyens sur les lois et règlements en vigueur, de contrôler les dossiers déposés en vue de l'obtention d'un permis de construire et de veiller au respect des normes de sécurité et de prévention des incendies. Il vérifie également la conformité des demandes d'enseignes et participe à l'élaboration des règlements d'urbanisme.

La prévention des accidents, sur le territoire communal de Préverenges, est assurée par le bureau Masotti & Associés SA, mandaté par la Municipalité. Ledit bureau établi un rapport annuel.

En 2021, 19 enquêtes publiques concernant la police des constructions ont été affichées au pilier public pour les projets suivants :

Type d'enquêtes publiques	Nbre
Construction provisoire	0
Transformations bâtiments d'habitation / villas	9
Changement affectation locaux existants	1
Démolition bâtiments	0
Constructions industrielles	0
Transformations bâtiments industriels	1
Aménagements extérieurs	1
Construction de villas	4
Enquêtes complémentaires (modification d'un permis existant)	0
Autres	3

Parmi ces 19 demandes de permis de construire, 11 permis ont été délivrés, et 8 sont en attente de traitement.

QUELQUES CHIFFRES

Le montant total des émoluments perçus pour la délivrance des permis de construire délivrés en 2021 se monte à CHF 11'880.00. (CHF 21'810.00 en 2020). Ce montant correspond à 2 ‰ du montant total des travaux ayant reçu un permis de construire en 2021, conformément à l'art. 113 du règlement communal du plan d'extension et de la police des constructions (RPE).

La vérification des documents relatifs au respect de la loi sur l'énergie (LVLEne) incombe aux communes. Le contrôle de l'application de la LVLEne, pour être valablement effectué, requiert des compétences spécifiques en matière d'analyses énergétiques et de suivi des pratiques en vigueur dans le domaine du bâtiment. Cette prestation est assurée en simultané par le Groupe technique H2 à Ecublens et Gartenmann Engineering SA à Lausanne, bureaux d'ingénieurs en thermique du bâtiment.

En 2021, 15 dossiers de mise à l'enquête ont été contrôlés par le bureau précité. Le montant total des factures inhérentes à ces contrôles est de CHF 17'932.10. À noter que le montant de ces contrôles est refacturé directement aux requérants.

COMMISSION DE SALUBRITÉ

Depuis le $1^{\rm er}$ juillet 2021, la composition de la commission est la suivante :

- > D^r Philippe Juillard, médecin et Président de la commission
- M. Hervé Nusbaumer, municipal
- > M. Alexandre Turrian, secrétaire

La commission a effectué 11 visites en 2021.

Les visites en vue de délivrer les permis d'utiliser/habiter ainsi que les séances de la Commission de salubrité sont traitées en interne. Les bureaux Groupe technique H2 à Ecublens et Gartenmann Engineering SA à Lausanne prêtent main-forte à cette commission pour les contrôles de conformité en protection incendie et respect de la loi sur l'énergie.

En 2021, 11 permis d'utiliser/habiter ont été délivrés. La délivrance de permis d'utiliser/habiter nécessite en général plusieurs visites. Les permis ne sont délivrés qu'une fois les locaux parfaitement conformes aux documents mis à l'enquête publique, ainsi qu'aux divers lois et règlements.

La Commission de salubrité effectue également des visites de locaux d'habitation – sur demande de leurs occupants – afin de constater des problèmes liés directement à la salubrité des locaux. En général, ces visites sont liées à la présence de moisissures dans les habitations. En 2021, une demande de contrôle a été traitée.

COMMISSION D'URBANISME DE LA MUNICIPALITÉ

Depuis le 27 septembre 2021, la composition de la commission est la suivante :

- > M. Hervé Nusbaumer, municipal
- > M. Guy Delacrétaz, municipal
- > Mme Christina Zoumboulakis, architecte EPFL
- > Mme Sandrine Böhlen, conseillère communale
- > M. Andrea Rosoli, conseiller communal (jusqu'au 30.11.2021)
- M. Pierre-Philippe Hermann, conseiller communal (depuis le 20.12.2021)
- > M. Alexandre Turrian, secrétaire

La commission a siégé 1 fois en 2021.

AUTORISATIONS ET PERMIS DE CONSTRUIRE DÉLIVRÉS SANS ENQUÊTE PUBLIQUE

31 permis de construire ont été délivrés sans enquête publique. Parmi ceux-ci, 22 concernaient des constructions de minime importance, 9 des aménagements de locaux ou transformations intérieures. Ces autorisations ont été délivrées sans enquête publique, sur la base de l'article 111 LATC qui précise : « La Municipalité peut dispenser de l'enquête publique les projets de minime importance, notamment ceux qui sont mentionnés dans le règlement cantonal ». Il s'agit de :

Autorisations délivrées sans enquête publique	Nbre
Construction de cabanes, couverts de jardin, abri vélos	2
Construction de clôtures	3
Installation de pompes à chaleur	3
Installation de panneaux photovoltaïques	12
Transformations intérieures	2
Changement d'affectation de locaux	0
Mises en conformité	
Réfection de façades	1
Démolitions	1
Divers	4

Avant de pouvoir dispenser un projet d'enquête publique, la Municipalité doit en examiner tous les aspects légaux et réglementaires et s'assurer qu'il ne porte pas atteinte à des intérêts dignes de protection, en particulier ceux des voisins.

INSTALLATION DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

En 2021, 12 annonces d'installations photovoltaïques ont été validées par la commune pour une surface cumulée de 460 m² contre 192 m² en 2020. A noter que depuis le 1er mai 2014, le règlement d'application de la loi sur l'aménagement du territoire et les constructions précise que l'installation de panneaux solaires (quelle que soit leur surface) ne sont plus soumises à autorisation, si certaines conditions sont respectées (la parcelle doit se trouver en zone à bâtir, hors périmètre ISOS avec objectif de sauvegarde A, les panneaux ne doivent pas dépasser du toit). Dans ce cas, une annonce d'installation doit être envoyée à la commune pour validation.

Ces chiffres ne reflètent pas les demandes totales d'installation de panneaux solaires, mais uniquement les annonces qui ont été faites auprès de la commune hors demandes de permis de construire.

PROCÉDÉS DE RÉCLAME

La Commune de Préverenges ne bénéficiant pas d'un règlement sur les procédés de réclame, c'est la loi cantonale sur les procédés de réclame (LPR) et son règlement d'application (RLPR) qui s'appliquent. Le contrôle de conformité est effectué par le Service de l'urbanisme et des constructions. En 2021, 9 demandes pour procédés de réclame ont été traitées.

URBANISME

Le Service de l'urbanisme et des constructions a notamment pour missions :

- d'assister les autorités dans la définition du projet territorial et de sa mise en forme;
- d'organiser la planification du bâti et les activités ayant une incidence sur l'organisation et le fonctionnement du territoire;
- de participer à l'élaboration des stratégies territoriales intercommunales et régionales;
- de gérer les instruments d'aménagement du territoire : plans et schémas directeurs, planifications (plan d'affectation communal et plans d'affectation divers);
- de participer à l'ensemble des projets d'aménagement des espaces publics en phase de planification.

PLANIFICATIONS

Planification générale (graphique ci-dessous)

La feuille de route du Service de l'urbanisme et des constructions fait le bilan de l'avancement des principaux dossiers en 2021, et propose leur planification prévisionnelle pour l'année 2022, et les suivantes.

Projet d'agglomération Lausanne – Morges (PALM)

Fondé sur des principes de concertation et de participation, le projet d'agglomération Lausanne-Morges se réalise au travers d'une approche partenariale qui rassemble 26 communes, 5 secteurs intercommunaux, 2 associations régionales et 2 départements de l'État de Vaud.

C'est au début des années 2000 que les partenaires se sont réunis afin d'élaborer une vision commune du développement de l'agglomération. La Commune de Préverenges est associée au PALM à travers le secteur « Schéma directeur région morgienne (SDRM) ».

Schéma directeur région morgienne (SDRM)

Région Morges travaille à la mise en place d'un projet de territoire intercommunal, respectant les enjeux locaux et répondant aux objectifs des planifications supérieures comme le Plan directeur cantonal (PDCn) ou le PALM.

L'association joue également le rôle de plateforme de réflexion permettant à ses partenaires (Communes de Préverenges, Denges, Échandens, Lonay, Lully, Lussy, Morges, Saint-Prex et Tolochenaz) d'anticiper les grandes tendances en matière d'aménagement du territoire et d'adapter leurs processus à l'évolution du cadre légal. Dans ce contexte, elle apporte aux communes un soutien via une équipe technique pluridisciplinaire.

Pour mener à bien ses missions de coordination et de planification, Région Morges accompagne les communes dans le cadre de nombreuses études qui traitent de manière coordonnée des différentes dimensions du développement territorial, à savoir l'Urbanisation, la Mobilité et l'Environnement. Elles permettent aux communes de disposer de bases solides pour appréhender l'évolution de leur territoire. Le suivi de la coordination pour ce dossier a repris en août 2021, au travers des différents groupes techniques et COPIL, plus particulièrement pour la mise en place d'une nouvelle organisation de Région Morges et la définition des stratégies à mettre en place pour la législature 2021-2026.

PROGRAMMATION 2021 Février Mars Avril Juin Juillet Août Septembre Octobre Novembre Décembre Janvier Mai 1 CENTRE DU VILLAGE 1A MAISON COMMUNALE (MAISON ROSSIER) Travaux de révovation Fin des travaux 1B PETIT BÂLE NORD - PARCELLE 204 Travaux en cours 1C PARCELLE 15 (BOUCHERIE/CHASSEUR) Recours au Tribunal cantonal (CDAP) + vente de la parcelle aux Retraites Populaires 2 RÉSIDENCE POUR SÉNIORS ET PARKING MUTUALISÉ Procédure de permis de construire (enquête publiques, oppositions, etc.) 3 RÉALISATION D'UNE CRÈCHE DE 44 PLACES ET DE 14 LOGEMENTS (SVL) Projet en suspens 4 PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL Préparation du dossier pour l'examen préalable au Canton **5 REQUALIFICATION DE LA RC1**

Examen contre-projet Commune avec Canton, Communes et Région-Morges. Essais arrêts de bus

Système de gestion des zones d'activités (SGZA)

Selon le plan directeur cantonal (PDCn), la création de nouvelles zones d'activités est subordonnée à l'existence de stratégies régionales de gestion des zones d'activités (SGZA). Pour le PALM, cette stratégie sera formalisée dans un plan directeur intercommunal des zones d'activités, qui devra être adopté par l'ensemble des communes concernées et approuvé par le Conseil d'Etat. Un comité de pilotage (COPIL) a été créé pour ce dossier au sein de Région Morges, ainsi qu'un groupe technique (GT), dans lesquels la Commune de Préverenges était représentée respectivement par M. Hervé Nusbaumer, municipal (COPIL) et Mme Maya Rascher, assistante au Service de l'urbanisme et des constructions (GT).

URBANISME COMMUNAL

Schéma directeur communal

Le schéma directeur communal de 2019, prévu dans le plan de législature 2016-2021, associé à la directive architecturale pour le centre du village, a servi de ligne conductrice pour la planification et la réalisation des projets communaux.

Plans d'affectation (PA) et projets liés

PA: nouvelle dénomination (LATC) pour désigner tous les plans d'affectation, qu'ils soient généraux (sur tout le territoire communal) ou localisés (anciens plans de quartier, plan partiel d'affectation ou encore ancien plan d'extension).

Plan d'affectation communal (PACom)

L'étude de la révision du plan d'affectation communal a suivi son cours en 2021. Au 31 décembre 2021, l'examen du futur plan de zones et son règlement est toujours en travail. Le dépôt du dossier au Canton pour l'examen préalable est envisagé pour le 2e semestre 2022. La synthèse des ateliers participatifs pour la population de Préverenges, qui a eu lieu le 1er octobre 2020, a été mise en ligne sur le site internet communal en 2021.

Plan d'affectation Grand-Record [1]

Le Plan d'affectation Grand-Record, après de nombreuses séances avec les représentants de la société Implenia, le Canton et le voisinage concerné, a été transmis pour examen préalable à la Direction générale du territoire et du logement le 15 décembre 2021. L'examen préalable devrait durer entre 3 à 6 mois et être suivi d'une présentation publique avant l'enquête publique prévue dans le courant de l'automne 2022.

ORGANISATION DU TERRITOIRE - ESPACES PUBLICS

Centre du village - Maison de Commune [3]

Les travaux de transformation se sont déroulés durant les années 2020 et 2021, et se sont terminés à fin mai 2021. Ce nouveau lieu de caractère, renforçant l'âme du village, offre à la population un espace multifonctionnel pour des évènements familiaux, associatifs, et culturels.





Centre du village - Petit-Bâle Nord [4]

Les travaux pour la réalisation de 34 nouveaux logements locatifs à loyer raisonnable par Retraites Populaires, débutés en novembre 2020, se sont poursuivis en 2021. La construction devrait se terminer en automne 2022.

Centre du village - Ex hôtel du Chasseur et Boucherie [5]

Le projet de vente de la parcelle aux Retraites Populaires, de réalisation et de mise en location par celles-ci, de 21 logements supplémentaires à loyer raisonnable, a pu avoir lieu à la suite du rejet du recours restant par le Tribunal cantonal (CDAP). Le chantier devrait débuter début 2022.

Centre du village - Résidence pour seniors et parking mutualisé [6] Le projet de construction de la résidence et du parking mutualisé a été mis à l'enquête publique du 18 juin au 19 juillet 2021 et a fait l'objet de plusieurs oppositions. La décision de la Municipalité sur l'octroi du

munal le 29 avril 2021, et à l'octroi du permis de construire le 16 septembre 2021, le projet de rénovation du restaurant et de la cuisine a débuté par les travaux de désamiantage qui ont eu lieu d'octobre à décembre 2021.

17 I

Centre du village - Mise en valeur des parcelles 64 et 65 [8]

La Société Vaudoise pour le Logement (SVL) a mis en suspens le projet du bâtiment comprenant environ une quinzaine de logements à loyer raisonnable, ainsi que d'une crèche de 44 places au service des jeunes parents, pour les parcelles 64 et 65. Le projet sera remis en route début 2022 en coordination avec la commune.

Zone scolaire - Réaffectation du bâtiment ex Feu-Voirie [9]

Selon la feuille de route du Service de l'urbanisme et des constructions, l'étude de l'aménagement d'une cantine scolaire et UAPE a débuté en automne 2021.

L'étude comprendra également une définition des besoins pour tout le périmètre scolaire. Une demande de crédit d'études sera déposée au Conseil communal au printemps 2022.

Réaménagement Rives du lac et ses abords - Parking de la plage [10] Le projet de réaménagement des Rives du Lac et ses abords a été mis en suspens en 2021, dans l'attente du résultat de la mise à l'enquête du parking mutualisé sous le mail du collège, ainsi que de l'évolution de la révision du PA communal. Le projet de réaménagement sera ensuite remis en route sitôt les décisions connues sur les objets qui précèdent.

Réaménagement Rives du lac et ses abords - Avenue de Croix-de-Rive [11]

À la suite du retrait par la Municipalité du préavis 6/20 concernant le réaménagement de l'Avenue de Croix-de-Rive, le dossier a été mis en suspens en 2021 dans l'attente du résultat de la mise à l'enquête du parking mutualisé sous le mail du collège. Le projet de réaménagement sera ensuite repris, dans le cadre d'une analyse globale des zones 30 km/h sur tout le territoire de la commune.

Zone sportive du Bief [12]

Face à l'augmentation importante de la pratique de la pétanque dans la zone sportive du Bief, une analyse des besoins en matière d'équipement a été entamée pour toute la zone, incluant la pétanque, le tennis et la Confrérie des Pirates du Bief. Cette analyse se poursuivra en 2022, afin de préparer un éventuel réaménagement de la zone.

MOBILITÉ

RC1 - Requalification route de Genève [2]

En 2019 et 2020, dans le cadre de l'étude du Schéma Directeur, des discussions avec le Canton ont pu faire avancer le point de vue de la Commune de Préverenges par rapport au projet de base, sur la nécessité de diminuer la césure entre le nord et le sud du village, la réduction à prévoir des coûts à charge de la commune et la prise en compte d'une augmentation de trafic raisonnable à long terme.

Le projet pour Préverenges se scinde en deux parties, la section hors localité sous conduite du Canton, et la section en localité sous conduite de la commune. L'acceptation par le Canton du projet final de la section en localité est capitale pour Préverenges, et demandera certainement, durant la législature 2021-2026, un grand engagement tant de l'exécutif que du législatif, pour convaincre le Canton à plus de flexibilité quant à sa position dogmatique sur certains aspects techniques de la traversée du village. Néanmoins, le projet retravaillé durant la dernière législature a déjà permis pour Préverenges une réduction notable des coûts par rapport aux estimations de départ du Canton. Le contre-projet communal a fait l'objet de nombreuses séances en 2021 avec la DGMR, Région Morges, les Communes de Morges et Denges. Un avis préalable a été fourni le 31 mars 2021 sur l'avant-projet de traversée de Préverenges. Dans le cadre de cet avis préalable, la DGMR a exprimé son entrée en matière sur la proposition communale



de procéder à un essai grandeur nature d'arrêts de bus bloquants. La commune a donc réalisé ces essais d'arrêts de bus bloquants sur chaussée avec l'accord de la DGMR dans le secteur de l'arrêt de bus « Préverenges-Village » du 21.09 au 21.11.2021. Le résultat de ces essais sera connu en début d'année 2022.

VOIE VERTE D'AGGLOMÉRATION (schéma à droite)

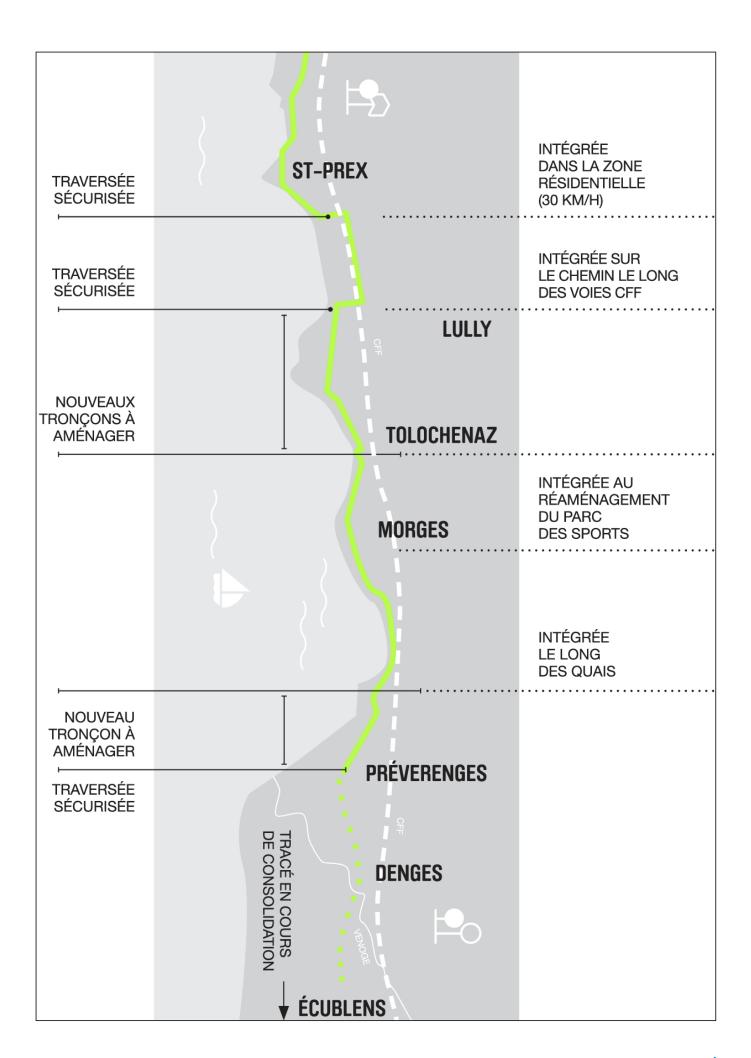
La Voie verte d'agglomération est un cheminement piétons et cyclistes continu et sécurisé, adapté pour les loisirs et les déplacements utilitaires. A terme, elle devrait traverser toute l'agglomération de Saint-Prex à Lutry, reliant au passage plusieurs destinations importantes allant du Parc des Sports et des Quais à Morges à la gare de Lausanne en passant par la gare de Prilly-Malley et les Hautes Écoles.

Le premier tronçon a été inauguré le 20 juin 2018 par la Ville de Lausanne, ouvrant la voie à une réalisation par étape en fonction des opportunités et des enjeux de coordination avec d'autres projets. Plusieurs tronçons ont bénéficié d'un cofinancement fédéral dans le cadre du PALM, notamment à Lausanne et dans la région morgienne. Le tracé de la Voie verte dans la région morgienne s'étendra sur une longueur d'environ 12 km, de St-Prex à la Venoge. Cette dernière constituera la colonne vertébrale du réseau de mobilité douce pour les déplacements Est-Ouest et reliera notamment le bourg des Communes de Saint-Prex, Morges, Préverenges et Denges.

Sur son parcours, la Voie verte comprendra des séquences de caractère très différent : des traversées de bourg, de villages et de quartiers résidentiels, des tronçons le long des quais et des rives du lac, ou encore le long d'axes de transports tels que la route cantonale et les voies CFF. Malgré cette diversité, l'objectif est de garantir des aménagements continus et sécurisés pour les usagers des modes doux. Un premier tronçon, entre Saint-Prex et Préverenges, a fait l'objet d'un soutien de la Confédération dans le cadre du rapport PALM 2016 et devrait se réaliser par étapes entre 2019 et 2023. Le tronçon entre Préverenges et Denges devrait quant à lui se réaliser un peu plus tard. Les discussions ont repris en fin d'année 2021 entre Région Morges, Préverenges et Denges, notamment pour le tronçon entre l'entrée de Préverenges côté Morges et l'entrée de Denges.

ZONES 30 KM/H

Pétition des riverains et/ou usagers du Chemin Neuf déposée le 25.08.2021 adressée au Conseil communal demandant que la portion haute du Chemin Neuf (entre la route cantonale et l'intersection avec le Chemin des Vignes) soit placée en zone limitée à 30 km/h comme sa partie basse, que plusieurs ralentisseurs soient installés sur cette portion, que soit installé au début du Chemin Neuf, à partir de la route cantonale, un panneau indiquant si le parc de stationnement de la Plage de Préverenges est complet afin de dissuader les automobilistes et réduire le flot inutile de la circulation vers ce parc.



La pétition a été inscrite à l'agenda de la Municipalité et une étude globale de la problématique sera entreprise dès 2022. Une réponse sera donnée en temps utile aux pétitionnaires par la Municipalité.

ÉCLAIRAGE PUBLIC

En novembre 2021, la Municipalité a accordé un crédit d'étude à la société DG E-Services SA, portant sur l'établissement d'un état des lieux de l'éclairage public (EP) communal actuel, puis à l'élaboration de plusieurs scenarii visant à optimiser l'éclairage selon les réels besoins des différents axes routiers et autres cheminements. Le mandat consistait également à livrer des pistes de réponse aux préoccupations de la population, concernant la durabilité de l'EP, sa flexibilité (extinction possible) et la sécurité du public.

Les projections de cet audit identifient un potentiel d'économie d'environ 50 % sur la somme imputée à la consommation électrique de l'EP. Grâce, notamment, au remplacement des luminaires d'ancienne génération par du LED. Pour atteindre une efficience optimale, il conviendra d'assortir ces remplacements avec des mesures d'abaissement autonome de l'éclairage déjà converti, durant les heures creuses de la nuit, ou même d'extinction selon les zones.

L'abaissement autonome consiste à programmer sur le driver du luminaire, une diminution de l'intensité de l'éclairage selon l'heure de la nuit. Ces différences d'intensité ne sont presque pas perceptibles pour l'œil humain, à moins d'être présent sous un candélabre au moment de la diminution de la luminosité. Dans ce cas de figure, des calculs d'éclairement sont toutefois à entreprendre, afin de garantir un niveau d'éclairement répondant aux normes en vigueur pour chaque situation, ces études sont en général faites par les fournisseurs des luminaires.

RÉSEAU DE COLLECTEURS

Différents travaux de curage d'entretien, de contrôles vidéo, ont été entrepris sur certains tronçons de collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées selon un plan d'entretien, permettant de monitorer les collecteurs tous les 5 ans.



Les tronçons sont ainsi classés selon leur état, permettant la planification des interventions sur le réseau afin de garantir son bon fonctionnement en tout temps. Bien que le réseau soit en relativement bon état, certaines zones plus sensibles persistent sur le réseau des eaux claires. Ces dernières sont surveillées de manière accrue et sont consolidées petit à petit.

La révision du règlement communal des égouts a débuté en 2021 et la nouvelle version devrait être présentée au Conseil communal en 2022 pour approbation.

SERVICE D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (SIT)

Depuis 2004, la commune possède un logiciel du type SIT que le Service de l'urbanisme et des constructions fait évoluer avec le temps. Le logiciel Geoconcept Edilis, programme utilisé, permet de collecter, organiser, analyser et représenter des données sur une vue cartographique. Ce dernier intègre des données vecteur, raster et web maps et gère des objets ponctuels, linéaires, surfaciques et textuels.

Les mises à jour sont effectuées régulièrement sur le SIT communal dans les différents domaines qu'il contient, comme le réseau d'assainissement, l'éclairage public, les demandes de permis de construire, etc.

ACCUEIL DE JOUR DES ENFANTS

Pendant la fermeture de l'école, les locaux des Guifettes ont été mis à disposition du corps enseignant chargé du service d'accueil scolaire (SAS) des enfants dont les parents exercent un métier considéré comme prioritaire, dans le domaine médical ou dans les secours. Comme tous les autres enfants restaient à la maison, les structures d'accueil ont fermé, contraignant le personnel éducatif au chômage technique, avec toutefois une rémunération salariale complète. Sur une base volontaire, une partie de celui-ci a été sollicitée pour prendre la relève des enseignants et enseignantes pour le SAS pendant les vacances de Pâques.

Comme les directives interdisaient un rassemblement dans l'espace public de plus de 5 personnes, la place de jeux Croix-de-Rive qui jouxte les pavillons enfantines a été privatisée pour l'usage exclusif de la garderie Tom Pouce, des UAPE Les Optimistes et Les Guifettes, afin de permettre aux groupes d'enfants et au personnel accompagnant de prendre l'air en toute légalité.

À la rentrée scolaire d'août 2021, le taux de remplissage des Guifettes a diminué. Il semblerait que les familles des enfants les plus grands ont constaté qu'ils se débrouillaient bien durant le semi-confinement et qu'un accueil encadré n'était plus nécessaire.

À la même période, l'unité d'accueil pour élèves Les Optimistes a rejoint le réseau AJEMA après une année d'activité hors réseau. Les familles ont dès lors bénéficié des mêmes conditions tarifaires que pour Les Guifettes.

ACCUEIL DE MIDI

Une répartition optimale des enfants en liste d'attente auprès des UAPE et de l'AJEMA nécessite l'ouverture d'un nouveau lieu d'accueil de midi surveillé. Dans l'attente de trouver une solution pérenne et après avoir analysé plusieurs solutions, la Municipalité décide d'attribuer la salle Pierre Borgnana de la salle polyvalente à la cantine communale « Les Grèbes ».

HALTE-JEUX PIROUETTE

La halte-jeux Pirouette a pour objectif de dépanner les mamans et les papas pendant quelques heures en gardant leurs enfants, dès 30 mois et jusqu'à la 2P, dans un milieu adapté à eux.

Pendant ce laps de temps, les enfants seront encadrés par une ou deux mamans, qui leur proposeront diverses activités tels que : jeux divers, lecture, coloriage, bricolage, etc.

Comme les années précédentes, la Municipalité verse un montant de CHF 12 500.00 à l'Association Halte-jeux Pirouette à titre de participation au loyer 2021 des locaux et à l'accueil.

H. Nusbaumer





M. Alain Garraux Conseiller municipal

DÉLÉGATIONS

- > Police Région Morges, Comité de direction
- > ERM, Comité de direction
- > SIS Morget
- > ORPC Morges

CHEFS DE SERVICE

- M. Eric Avondo, service de la voirie et des espaces verts
- M. Stéphane Rondelle, responsable du service de la sécurité municipale

INTRODUCTION

Cette 2° année de pandémie a encore fortement impacté nos services. Le seul point positif est que la charge de travail durant l'été est restée normale, puisqu'aucune grande manifestation n'a de nouveau eu lieu (Fête au Village, Triathlon ou Yadlo).

La Sécurité publique et la Voirie ont donc pu continuer à travailler sur des projets, en plus de leur activité opérationnelle courante.

SÉCURITE PUBLIQUE

SÉCURITE MUNICIPALE – Assistants de Sécurité publique (ASP) Fonctionnement du service

Le service est enfin au complet avec tout le personnel formé qui était attendu depuis quelques années. Avec un chef de service, une secrétaire administrative, une assistante administrative et les 3 ASP, le service peut assumer l'ensemble des missions qui lui sont confiées. Celles-ci sont en forte augmentation (en particulier les amendes et les naturalisations).

A noter que les ASP ont tous des missions particulières, ce qui les spécialisent dans certains domaines. Ce sont notamment :

- > 1 responsable de toute notre signalisation qui suit les sorties et les entrées de tout notre matériel signalétique
- > 1 responsable logistique qui répond aux besoins de renouvellement des habits UNIMATOS, du matériel, radios etc.

- 1 responsable de l'entretien des véhicules de service véhicules/vélos.
 (État général extérieur/intérieur, vérifications des niveaux, état des pneus, entretiens annuels, carnet de bord, matériel...)
- > 1 responsable pour le suivi, l'entretien, et les procédures des radars sympathiques de Denges/Echichens/Préverenges.

L'engagement, en juin 2021, d'une collaboratrice à temps partiel pour épauler la secrétaire du service dans son travail administratif concernant les amendes a été un soulagement.

Enfin, au début juin, l'entrée en fonction officielle en tant qu'ASP certifié d'un nouveau collaborateur a permis de mettre en place l'entier des missions dont le service doit s'acquitter.

Il est aussi important de relever qu'un ASP a reçu son grade d'appointé pour son ancienneté d'ASP au $1^{\rm er}$ décembre 2021.

Formation des ASP

Le point important à relever est la formation et la réussite de notre $4^{\rm e}$ ASP, qui a obtenu son diplôme d'ASP au terme des 2 mois à Savatan. A part cela, quelques jours de cours plus « standards » ont été suivis par les autres ASP, dont la formation aux nouvelles radios Polycom 900.

Horaires

On peut noter un retour à la normale pour les horaires des ASP : soit la plage 06h00-20h00, ainsi que les week-ends avec 1 jour ou 2 de récupération d'heures, la semaine suivant le week-end de travail. Le télétravail a pu être poursuivi pour la secrétaire administrative et va perdurer à temps partiel selon les contraintes du service.

Signalisation

Pour donner suite aux demandes des usagers, on relève la création de 5 places de parc pour deux roues, rue de Lausanne, en face du bâtiment de l'administration. A noter aussi la mise en place de trois barrières levantes au parking de la plage pour une meilleure gestion de celui-ci.

Achats

Au niveau des radars dits « sympathiques », on peut citer l'achat de deux nouveaux appareils mesurant la vitesse et un compteur véhicules. On note aussi l'achat de deux nouveaux horodateurs pour le parking de la plage avec les nouveaux tarifs des horodateurs de la commune.

Nouveau moyen de communication pour les agents

Retardée de 2020 à 2021, l'acquisition des nouvelles radios a enfin pu se faire en avril 2021. La Sécurité municipale a pu officiellement se doter d'un nouveau moyen de communication en prenant possession de radios POLYCOM TH900.

Par rapport aux anciennes radios que nous avions et qui nous isolaient de tous les autres services de sécurité (Police, pompiers, PCi, Armée), la TH900 nous intègre de facto sur les fréquences de tous ces acteurs et nous permet dès lors d'accéder à toutes les informations importantes en direct. C'est un plus indéniable pour notre service de sécurité communal et sa collaboration avec les autres entités.

Véhicules

A la suite des nombreux problèmes moteur du bus de service Ford, la Sécurité municipale a choisi de partir sur l'achat d'un nouveau véhicule de marque TOYOTA, 100 % électrique. Propre et silencieux, il convient parfaitement aux missions qui lui sont confiées.



Macarons

Près de 700 macarons ont à nouveau été délivrés gratuitement aux habitants des Condémines et du Chemin Neuf, afin de leur permettre un passage sans soucis aux points de contrôles durant la belle saison. De plus, 157 macarons payants (stationnements aux ports, Venoge, Sout, Bief, plage et enseignants) ont aussi été délivrés.

Activités opérationnelles

La majorité des activités opérationnelles ont été les plus courantes que le service assume au quotidien. Cependant, une activité nous a particulièrement chargé durant les beaux jours : les déprédations et les incivilités au couvert des Uttins, au nord du quartier. Heureusement, avec l'aide de la PRM, du TSP (travailler social de proximité) de nos ASP et de la Voirie, la situation a pu être normalisée et la fin de l'été a été bien plus calme pour les voisins. Il n'empêche que ce problème de groupe de personnes qui squatte régulièrement un endroit public et crée incivilités et déprédations, revient à chaque printemps et nécessite chaque fois d'imaginer de nouveaux stratagèmes pour les calmer.

Quelques chiffres clés

Vous retrouvez ci-dessous quelques chiffres clés de l'activité opérationnelle 2021 durant cette année :

- La saison d'été a généré la venue de plus de 16 000 véhicules automobiles uniquement sur les week-ends;
- > Plus de 3 400 amendes d'ordre (comme le parcage) ont été distribuées sur Préverenges ;
- > 359 commandements de payer ont été délivrés, contre 250 en 2020.
- > 31 auditions de naturalisation, contre 12 en 2020;
- Enfin, les patrouilles (véhicules, vélo ou à pied) ont nécessité plus de 4 500 heures de travail.

Prestations aux autres communes

Ces prestations ont continué sur le même rythme. Au 31.12.21, la Sécurité municipale travaille pour 10 localités en comptant Préverenges avec un bassin de population total de 14 000 habitants et une superficie d'environ 30 km² à s'occuper. 1 950 heures de prestations ont été effectuées et facturées. Plus de 2 400 amendes d'ordre ont été délivrées dans ces communes

Remerciements

Je souhaite ici relever la bonne ambiance et le très bon travail dont font preuve tous les employés de ce service. Leur rôle n'est parfois pas des plus agréables envers les citoyens récalcitrants (preuve en est les plaintes pour insultes et menaces). Mais ils assument, comme attendu, leurs différentes missions au plus près de leur conscience. Je tiens donc ici à les remercier pour tout ce travail que le Sgt Major Rondelle dirige avec toute l'énergie et la qualité nécessaires.

POLICE RÉGION MORGES (PRM)

Comme toutes les associations intercommunales, la PRM édite ellemême son rapport de gestion, très complet, que l'on peut retrouver au moment opportun sur leur site internet:

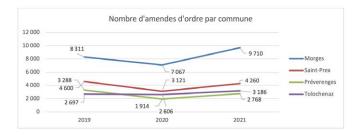
www.police-region-morges.ch/page/documentation-154

Cependant, il est important de relever les éléments marquants suivants :

- La finalisation du préavis de proposition de modification des statuts de l'association, après une longue période de travail puis de négociations
- > La poursuite de la collaboration CoRe avec la gendarmerie.
- > L'acquisition de 2 véhicules électriques d'intervention.
- La mise en service d'un tournus sur 6 patrouilles au lieu de 5, et ainsi correspondre aux mêmes horaires que la gendarmerie cantonale.
- > Enfin, le municipal de Préverenges, Alain Garraux, a été reconduit au CODIR dans sa fonction de vice-président de ce dernier.

« Girafe » pour l'année 2021

Lorsque le radar sympathique est en service, 84% des automobilistes respectent les limitations (toutes vitesses confondues et sur tout le secteur PRM). Ce chiffre passe à 98% quand c'est la Girafe qui est en place.



Collaboration

Nous pouvons continuer à relever la très bonne collaboration avec l'État-Major PRM, fortement renouvelé durant les 2 dernières années, ainsi que tout le personnel. De plus, le récent renouvellement de 5 des 7 membres du CODIR a permis d'assurer une nouvelle dynamique, tout en conservant un fonctionnement sain et objectif.

VOIRIE - ESPACES VERTS

Fonctionnement du service

Le service a continué à appliquer les normes imposées ou souhaitées par la Confédération, le Canton, voire de la Municipalité. La sécurité sanitaire et ainsi l'assurance du fonctionnement du service a été au centre des préoccupations de toute cette année. Cela a porté ses fruits car aucun problème COVID n'a été observé.

Ressources humaines

Malgré tous les aléas de cette seconde année COVID, le service a continué sa mission avec tout le personnel possible. On relève très peu de cas COVID. Pour les RH, on relèvera la baisse de 0,2 ETP d'un employé, le retour complet d'un autre membre du service après une longue convalescence, et les difficultés d'avoir tout le temps du personnel OSEO réellement utile au service. Enfin, au niveau des civilistes, tout roule maintenant et cela continue à nous rendre un fier service, année après année.

Gestion des OM

On peut relever, dans cette gestion continue et importante, les 2 éléments suivants :

- Le contrôle annuel du taux de fraude dans les sacs taxés est resté en dessous du taux admissible de 3 %. C'est bien, mais la lutte continue en raison de guelques récalcitrants.
- Pour les déchets organiques, la promotion de la vente de containers a continué, elle a du succès. Parallèlement, la voirie a aussi apposé des autocollants de contrôle sur des containers qui ne contenaient pas toujours que des déchets organiques.

RC1

La RC1 arrive gentiment en fin de vie du point de vue de la bande de roulement (bitume). Elle en souffre quasi chaque hiver. En 2021, nous avons dû refaire des réparations qui n'avaient pas suffi en 2020. Cette seconde réparation tient mieux dans le temps et la bande de roulement est maintenant plus stable. Espérons que le tout tienne jusqu'à la future réfection totale de la RC1!

Venoge pontons

Les berges de la Venoge continuent à se dégrader. Ceci devient parfois dangereux pour les locataires des places d'amarrage encore en activité. Avec le futur projet de renaturation, la création d'une infrastructure sécurisée et impactante pour la nature ne peut raisonnablement pas se faire. L'idée d'avoir des pontons amovibles, qui se posent simplement sur la berge existante, a donc fait son chemin et un premier prototype a pu être posé en automne avec l'aide d'une société qui nous

l'a réalisé, ainsi qu'avec le concours de l'usager à qui il était destiné. Ce prototype répondant bien aux besoins, une commande de 18 pièces a été lancée en fin d'année pour les cas les plus urgents.



Île aux Oiseaux

En 2021, un désensablage conséquent a été nécessaire. En effet, l'Île était redevenue une presqu'Île, ce qui fausse complètement son but premier d'isoler en sécurité toutes les espèces d'oiseaux migrants sur ce bout de terre. Cette opération s'est déroulée à satisfaction de tous les acteurs.

Des panneaux aux normes!

Une campagne de mise à jour des panneaux d'information sur chaque place de jeux a été menée par la Voirie. Ceci permet d'uniformiser, selon les normes en vigueur, les informations générales, valables sur toutes les places avec, entre autres, l'adresse exacte de la place si des secours doivent être appelés. De même, des panneaux demandant un comportement adéquat aux utilisateurs, ont dû être posés durant l'été.



Bâtiment de la Voirie

En 2021, après la récente installation des panneaux solaires, celle-ci a été complétée avec des batteries de stockage de l'énergie solaire. Celles-ci permettent donc de charger les véhicules en fin de journée, alors que le soleil descend rapidement, avec de l'énergie reçue sur

les panneaux en journée. Avec ce système, nous auto-consommons notre propre énergie créée sur place, c'est donc clairement la meilleure solution.

Machines et outillage

Le service poursuit ses acquisitions de machines électriques, ceci afin de limiter de plus en plus les nuisances pour nos employés et pour la population. Le fait d'avoir maintenant les panneaux solaires et les batteries nous permet d'assumer réellement une charge écologique, sans avoir trop recours à l'électricité du réseau dont on ne maitrise pas toujours l'origine.

Plage

A la suite de la fermeture temporaire de la plage durant la première vague, la gestion de celle-ci a été modifiée sur l'ensemble de la saison. Avec une fréquentation tout de même élevée, alors que les grils communaux n'ont pas été remis en place, la Voirie a dû respecter les consignes de nettoyage et multiplier les passages pour assurer tout ce qui devait l'être. Mais la saison de plage s'est très bien passée.

Espaces verts

Ce service a continué dans la voie du plus d'écologie et plus d'économies au quotidien.

Ces mesures passent notamment par :

- Des plantations d'arbres indigènes et d'essence locale et, de même, pour les haies vives en divers endroits;
- La pose d'arrosages automatiques afin de mieux régler les volumes d'eau consommés et nécessaires;
- L'utilisation de bois plutôt que du métal pour des petites infrastructures chaque fois que cela est possible (ex: la nouvelle barrière le long de la Venoge vers Rio Roseaux);
- > La réfection totale de la place de jeux des Ondines avec des matériaux les plus naturels possible ;
- > Ou enfin la lutte contre les plantes dites « néophytes » envahissantes avec des méthodes douces (manuellement).

RΡΔ

Les activités à relever sont en particulier :

- > Contrôle annuel des places de jeux
- > Changement d'une partie d'un jeu aux Guifettes Tribord
- Mise aux normes des passages sous voie de l'Etoile et de Croix-de-Rive.

Remerciements

Je remercie ici tous les employés de ce service, qui sont particulièrement confrontés aux incivilités, au mauvais temps ou parfois à des personnes peu agréables. Leur rôle est primordial et la bonne tenue de nos espaces verts et de la propreté de nos rues est le fruit de leur travail quotidien. Nous pouvons réellement leur en être reconnaissants. Je remercie donc Messieurs Avondo et Berger pour tout leur travail, ainsi que toute l'équipe des hommes et femme de terrain de ce service primordial pour notre confort à tous.

SÉCURITE AU TRAVAIL

Du point de vue de la sécurité au travail, la Municipalité a accepté de faire partie de l'association professionnelle nommée Sécurité au Travail en Suisse (association suisse pour la sécurité au travail et la protection de la santé) (www.arbeitssicherheitschweiz.ch/fr/association) et d'établir un Plan directeur de la sécurité au travail pour toute la commune. Cette première étape, acceptée en août, va se poursuivre en

2022 avec la planification de cours et la désignation de responsables par secteurs (PàSD) afin de garantir une sécurité responsable dans toutes nos activités communales.

SPORTS

Partie de dicastère nouvellement créée en 2021 avec la nouvelle répartition de ceux-ci, le Sport a connu deux moments importants cette année. Premièrement, l'aval du Conseil communal à la proposition d'installer une première place de « Street Workout & Fitness » en plein air. Située à la place de l'ancienne place de jeux dite « de l'Etoile », cette future place de sport permettra d'offrir une zone d'activité physique dans une zone qui n'en avait pas.

Secondement, un bilan des zones de sport a été initié en fin d'année afin d'avoir une vision géographique des endroits où nous pourrions aisément créer, améliorer ou relancer des activités sportives.

A part cela, on notera le changement des mâts et des filets des 3 terrains de beach-volley, ainsi que la réfection des pistes de pétanque (recharge en argilocalcaire), ou encore la pose de deux nouveaux buts de foot aux Uttins.

COMMISSION DE NATURALISATION

La Commission de naturalisation a continué sur le fonctionnement initié en 2020. Seuls des tests ont été imposés aux candidats le nécessitant. Aucune audition en présence de la commission n'a eu lieu. Le travail s'est beaucoup reporté sur le service de la Sécurité municipale, qui doit, pour chaque dossier, passer plusieurs heures entre les recherches d'informations et les auditions.

J'adresse ici mes vifs remerciements aux deux personnes de la Sécurité municipale pour l'important travail et qui mènent tous ces entretiens avec diligence.

ERM

A la suite du frein du projet sur la future rénovation et extension de la STEP de l'ERM en 2020, le projet a repris des couleurs en 2021. Le prestataire a organisé des Workshop, durant lesquels tous les acteurs se sont mis autour de la table et sont arrivés, ensemble, à proposer une solution urbanistique moins impactante pour les lieux. Celle-ci a donc été définitivement désignée comme étant la base du projet et qui nous permet, dès maintenant, d'aller de l'avant avec les ingénieurs, mais aussi les architectes et les paysagistes.

L'autre dossier sujet a été la finalisation des statuts de l'ERM, qui sont à bout touchant au 31 décembre 2021. Une séance de conciliation, entre toutes les communes membres, a eu lieu en décembre 2021. Celle-ci nous a permis d'arriver à un consensus sur les statuts, et ainsi pouvoir proposer une version finalisée au Conseil intercommunal en début de l'année prochaine. Nous avons bon espoir que cela avance et que ces nouveaux statuts entrent enfin en force fin 2022 ou au début 2023.

SIS MORGET

Sans revenir sur tous les articles dont la presse s'est fait l'auteure en 2021, le déménagement de la caserne du SIS reste encore et toujours le sujet d'actualité le plus important. A part le site des MBC à Tolochenaz, toujours dans la course, une évaluation du site de Marcellin a aussi fait l'objet d'une réflexion avec la Ville de Morges et le Canton. Ce site semble ne pas pouvoir accueillir la future caserne, malgré des avantages indéniables. Tolochenaz est donc pour le moment, à fin 2021, la seule alternative encore à l'étude. Les réflexions continuent...

A.Garraux



CONSEIL COMMUNAL DU 1^{ER} JANVIER AU 30 JUIN 2021

Bureau

M^{me} Anne Pictet Vallon, Présidente

M. Hervé Nusbaumer, 1er Vice-président

M^{me} Sylviane Lambelet-Blanc, 2^e Vice-présidente

M^{me} Claude de Titta, Secrétaire

 M^{me} Christiane Panchaud, Scrutatrice

M. Raphaël Cresta, Scrutateur

M^{me} Letizia Marazzi, Suppléante

M. Michel Clottu, Suppléant

BADOUX Marc BALLOT Peggy BALZARINI Stefano

BARRAUD Karin

BOGGIO Anne

BORGNANA Marie-Pierre

BOSCHETTI Steen

BRUGGER Jean-Jacques

CASTELLANI Catherine

CHAPPUIS Antoine

CHOMETTE Jacques

CLOTTU Michel

COKOVIC-BURI Myriam

CRESTA Raphaël

DE TITTA Claude

DELALOYE Patrick

DODGE Brigitte

DUVOISIN Marc-Henri

EGGENBERGER Verena

FALTINGS Boi

FREIBURGHAUS Fabien

GARRAUX Aline

GLOOR Philipp

HAUSAMMANN Urs

HERMANN Pierre-Philippe

IFFLAND Charles A.

JORDAN Helen

KAZANDJIAN Serge

LAMBELET-BLANC Sylviane

LUTHI Patrick

MARAZZI Letizia

MARAZZI Niruba

MATAMBY Marie-Claude

MAYOR Paul Robert

MEGHARI Mohamed

MEYSTRE Claude

MONNERON Cindy

MORATTEL Jean-Michel MORIER-GENOUD Christian

MOSER Béatrice

NGUYEN Thi

NUSBAUMER Hervé

PANCHAUD Christiane

PAOLINO Grazia

PERRET Anna
PERSON Catherine

PICTET VALLON Anne

CUEDOL VALLON A

QUEROL Jonatan

RICCIO Claudio RISSE Serge

ROBERT Viviane

ROBERTO Vincenzino

ROLLIER Raphaël

RUCHAT Pascal

SCHALLER Etienne

SCHERER Jérôme

SIMON Sébastien

STEINHÄUSLIN Sarah

TOINET Jean-Michel

TREDANARI Grazia

TROELTSCH Jan

TURRIAN Claude

VALLON Pierre

VOGEL Anna Elisabeth



COMMISSIONS PERMANENTES DU CONSEIL

Gestion

M^{mes} Karin Barraud, Béatrice Moser

MM. Jacques Chomette, Etienne Schaller, Sébastien Simon

Finances

M^{mes} Marie-Pierre Borgnana, Grazia Paolino

MM. Antoine Chappuis, Paul-Robert Mayor, Jan Troeltsch

Commission communale de recours en matière d'impôts

 M^{me} Letizia Marazzi

MM. Etienne Schaller et Pierre Vallon

Commission des naturalisations

délégué municipal : M. Alain Garraux

M^{me} Christiane Panchaud

MM. Raphaël Cresta et Christian Morier-Genoud

Commission d'urbanisme

 $\mathsf{M}^{\mathsf{mes}}$ Brigitte Dodge, Verena Eggenberger, Cindy Monneron

MM. Jonatan Querol et Jean-Michel Toinet

CONSEIL COMMUNAL DÈS LE 1^{ER} JUILLET 2021

Bureau

M^{me} Anne Pictet Vallon, Présidente

 M^{me} Sylviane Lambelet-Blanc 1^{re} Vice-présidente

M. Vincenzino Roberto, 2e Vice-président

M^{me} Claude de Titta, Secrétaire

M^{me} Christiane Panchaud, Scrutatrice

M. Raphaël Cresta, Scrutateur

M^{me} Letizia Marazzi, Suppléante

M^{me} Marie-Claude Matamby, Suppléante

BADOUX Marc

BALLOT Peggy BALZARINI Stefano

BARRAUD Karin

BERGIER Sébastien

BLASCO Aline

BOHLEN Sandrine

BONNET Frank

BORGNANA Marie-Pierre

BOSCHETTI Steen

CASTELLANI Catherine CHAPPUIS Antoine

CHALLOIS ALLOINE

CHOMETTE Jacques

COKOVIC-BURI Myriam

CRESTA Raphaël DE TITTA Claude

DELALOYE Patrick

DELALUTE FAUTO

DODGE Brigitte
DUVOISIN Marc-Henri

EGGENBERGER Verena

GARRAUX Aline

GIBBONS Sandra Elizabeth

HAUSAMMANN Urs

HERMANN Pierre-Philippe

IHMLE Isabelle

JORDAN Helen

KAZANDJIAN Serge

KERNEN Antoine

LAMBELET-BLANC Sylviane

LINKOVA VAUCHER Iveta

LUTHI Patrick

MARAZZI Laurent

MARAZZI Letizia

MATAMBY Marie-Claude MAYOR Paul Robert MEGHARI Mohamed

MEYSTRE Claude MONNERON Cindy

MORIER-GENOUD Christian

MOSER Béatrice

NGUYEN Thi

PANCHAUD Christiane

PAOLINO Grazia

PAVONE GORE Patricia

PERRET Anna

PERRET Horace

PERRET Virgile

PICTET VALLON Anne

QUEROL Jonatan

RAVOT Gaël

RICCIO Claudio

ROBERT Viviane

ROBERTO Vincenzino

SCHALLER Etienne

SCHERER Jérôme

SIMON Sébastien

STEINHÄUSLIN Sarah

TOINET Jean-Michel

TREDANARI Grazia

TROELTSCH Jan

TURRIAN Claude

VALLON Pierre

VEDDUDO

VERBURG Alexander

VOGEL Anna Elisabeth



VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2017

Vœu n° 2

Dans le plan de législature 2016-2021, un certain nombre de projets pour la commune et des objectifs de conduite de la Municipalité ont été priorisés. Il s'agit par exemple, d'une part de l'adaptation des locaux des infrastructures de la zone scolaire aux besoins actuels pour la cantine et d'autre part de développer les outils de communication pour favoriser la circulation de l'information avec les membres du Conseil communal. La Commission souhaite que la Municipalité mette en œuvre les projets principaux conformément au développement et aux objectifs de conduite décrits dans le plan de législature 2016-2021. Les propositions concernant la cantine scolaire et les infrastructures d'accueil de la petite enfance doivent rapidement être déployées.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu. Les projets inscrits dans le plan de législature sont ordonnancés et planifiés en fonction des étapes administratives et techniques nécessaires à leur développement et des capacités financières nécessaires à leur réalisation. Ce travail est de compétence municipale. Les infrastructures d'accueil de la petite enfance et la cantine scolaire figurent en bonne place dans le calendrier de réalisation des grands projets présenté lors de la séance du Conseil communal du 26.04.2018. Le projet devant accueillir la garderie Les Moussaillons est en bonne voie de progression en partenariat avec le Canton. Les projets de réaffectation des ex-bâtiments feu-voirie à court et à long terme sont en discussion.

Situation au 31.12.2021

L'étude du réaménagement du pôle scolaire et de la nouvelle cantine scolaire est en cours.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2018

Vœu n° 2

Dans son vœu n° 5 de 2015, la Commission avait formulé la demande d'une planification efficace des mises à disposition et locations des locaux communaux et des priorités d'utilisation. Cette partie du vœu a été exaucée. Par contre il n'a pas été répondu à la demande concernant la mise en place d'un règlement de location et d'utilisation. En conséquence la Commission reformule un nouveau vœu dans ce sens. La Commission demande à la Municipalité d'élaborer un règlement concernant la location et l'utilisation des salles communales par les personnes privées et par les sociétés locales et sportives.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu et estime que les règles actuelles d'attribution et d'utilisation des salles sont suffisantes. Les problèmes rencontrés sont provoqués par les comportements irrespectueux de certains utilisateurs. Dans ces cas, la seule réponse efficace est de prononcer une interdiction d'accès à l'avenir aux contrevenants.

Situation au 31.12.2021

Le règlement sur l'utilisation des salles de gymnastique et des terrains de sport du site scolaire est à l'étude au Service des bâtiments.

Vœu n° 3

La Commission demande à la Municipalité d'améliorer l'accueil parascolaire à midi, notamment en ce qui concerne le nombre de places et la surveillance des enfants. Elle demande également d'augmenter les places de l'accueil para- et préscolaire pour mieux répondre aux besoins des parents.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. La question de l'amélioration de l'accueil parascolaire à midi est actuellement à l'étude. Quant à l'augmentation du nombre de places d'accueil préscolaire, cette question est traitée dans le cadre du projet d'aménagement des parcelles des



jardins familiaux et du parking du Giratoire situées en bordure du Mail au nord du Collège Tribord. Ce projet est en bonne place dans la feuille de route de la Municipalité transmise au Conseil communal en février 2019. S'agissant de l'augmentation de l'accueil parascolaire, la Municipalité est consciente des besoins exprimés et différents scenarii doivent être étudiés en vue d'y répondre. En particulier, à long terme, la structure des Guifettes – actuellement sur deux sites géographiques – devrait idéalement se retrouver en un seul lieu assez spacieux permettant la création de nouvelles places pour les enfants.

Situation au 31.12.2021

L'offre d'accueil parascolaire est suffisante selon les statistiques collectées à la rentrée 2021. L'augmentation de l'offre de l'accueil préscolaire est liée à l'avancement du projet conduit par la Société Vaudoise du Logement.

Vœu n° 4

La Commission demande à la Municipalité d'étudier une solution aux trois points suivants concernant le collège Tribord :

- > 1.Conduites apparentes au plafond du dernier étage (risque de blessures)
- 2.Éclairage insuffisant dans l'escalier et au 2^e étage (risque d'accidents dans l'escalier)
- > 3.Isolation thermique insuffisante.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu. Les différents points soulevés seront transmis au mandataire pour étude.

Situation au 31.12.2021

- 1. Clos.
- Des travaux d'amélioration de l'éclairage dans l'escalier et au 2^e étage ont été réalisés en 2021.
- 3. Des aménagements sont prévus en 2022 en vue d'améliorer les conditions thermiques.

Vœu n° 5

La Commission demande à la Municipalité que l'aménagement de la plage rentre dans le schéma directeur en 2019 et soit traité dans la fiche correspondante. Elle souhaite aussi l'implication de la Commission d'urbanisme.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu qui correspond parfaitement à la stratégie municipale mise en place en la matière.

Situation au 31.12.2021

Le projet de réaménagement des rives du lac est traité dans le cadre du nouveau Plan d'affectation communal qui est en cours d'élaboration.

Vœu n° 6

La Commission souhaite que la Municipalité demande expressément qu'un giratoire soit installé au carrefour chemin du Vuasset / RC 1 lors des discussions à venir concernant l'implantation d'une nouvelle station-service sur la parcelle 169.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu. La problématique des accès au carrefour du Vuasset est prise en compte dans le projet alternatif de réaménagement de la RC1 sur le territoire communal conduit par la Municipalité. La solution la meilleure n'est pas forcément un giratoire. En tout état de cause, la solution choisie ne pourra l'être que dans un partenariat constructif avec le canton.

Situation au 31.12.2021

Le projet de requalification de la RC1 développé sur ce tronçon cantonal a été finalisé fin juin 2021 en accord avec les différentes parties. Dans ce projet, la solution du giratoire a été abandonnée. Il devrait être réalisé en fin de législature.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2019

Vœu n° 2

La Commission souhaite que les procédures Finances qui font partie du Système de Contrôle Interne (Finances) soient validées par la Municipalité et mises en application en 2020.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Le SCI Finances sera en place en 2021.

Situation au 31.12.2021

La validation des procédures Finances est en cours.

Vœu n° 8

En attendant la future renaturation du delta de la Venoge, la Commission souhaite que la Municipalité prenne des mesures pérennes pour assurer la sécurité de la berge côté Préverenges.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. Elle est consciente de l'état actuel des berges de la Venoge qui font d'ailleurs l'objet de contrôles réguliers. Une évaluation globale de la situation a été réalisée récemment avec le Canton. Un programme de taille et de sécurisation de quelques grands arbres, mais surtout un projet de pose de pontons sécurisés pour les places d'amarrage problématiques seront entrepris prochainement. A noter que la concession d'amarrage signée avec le Canton a été prolongée de 5 années supplémentaires jusqu'au 31.12.2026 dans l'attente de la réalisation d'un port devant la station de pompage de St-Sulpice.

Situation au 31.12.2021

Les mesures suivantes ont été prises en accord avec le Canton :

- > 1.Les travaux de dragage devraient être effectués au printemps 2022
- > 2.En accord avec les propriétaires de bateaux et le Canton, la Municipalité a mandaté une entreprise pour fabriquer et poser des pontons provisoires permettant d'accéder en toute sécurité aux embarcations.

VŒUX DE LA COMMISSION DE GESTION 2020

Vœu n° 1

La commission constate que la Municipalité a repoussé la mise en place du Service de Contrôle interne (SCI) et Ressources Humaines au 1^{er} semestre 2021. La commission souhaite que cette action devienne une réalité tangible au 1^{er} juillet 2021. Ce vœu remplace le n° 1 / 20.

Réponse de la Municipalité

Le SCI des Ressources humaines est en voie d'achèvement et devrait entrer en vigueur en 2021.

Situation au 31.12.2021

Le SCI des Ressources humaines est toujours en voie d'achèvement et entrera en vigueur en 2022 à la lumière des conclusions de l'analyse RH entreprise par la Municipalité en fin d'année 2021.

Vœu n° 2

La forme du rapport de gestion reste inéluctablement la même depuis quelques lustres. Sous réserve des dispositions légales, la commission souhaite que le rapport de gestion soit revu dans sa forme, sans les annexes sous forme papier. Elle propose que les annexes soient disponibles sous forme électronique de manière permanente.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et prendra en compte cette proposition dans le cadre de l'élaboration du rapport de gestion 2021.

Situation au 31.12.2021

La Municipalité a revu la présentation et la forme du rapport de gestion pour l'édition 2021. Ce vœu est considéré comme clos.

Vœu n° 3

La commission souhaite que des ressources humaines plus importantes et qualifiées soient affectées au développement durable. Elle propose aussi que la Municipalité communique plus largement sur la prise en compte de cette thématique dans les projets en cours.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité s'attachera à rendre plus visibles ses actions en lien avec le développement durable, notamment dans les projets. La Municipalité souhaite augmenter les ressources dans ce domaine et étudiera les opportunités de réaliser cela.

Situation au 31.12.2021

La Municipalité a entrepris une démarche visant à obtenir le Label Cité de l'Énergie et se fait accompagner par un mandataire externe dans ce domaine. L'obtention du Label Cité de l'Énergie contribuera à rendre plus visibles les actions de la Municipalité dans le domaine du développement durable. Ce vœu est considéré comme clos.

Vœu n° 4

La commission souhaite que la Municipalité mette rapidement en œuvre la construction et / ou l'aménagement d'une cantine scolaire.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu. La réalisation d'une cantine scolaire est à l'agenda des réalisations prioritaires de la prochaine législature.

Situation au 31.12.2021

La Municipalité a entamé une étude de réaménagement du pôle scolaire qui intègre notamment la problématique de la cantine scolaire. A noter que cette thématique figure en bonne place dans le plan de législature 2021-2026.

Vœu n° 5

Bien que le projet des rives du lac (parking de la plage / base nautique et avenue de la plage) figure au programme de la législature 2021-2026 et vu les délais à moyen terme de mise en œuvre de ce projet, la commission renouvelle sa demande. A savoir qu'un bail à loyer soit établi dès que possible pour le Surf Shop, afin de mettre l'utilisateur au mêmes conditions et niveau que les autres locataires de propriétés communales. Ce vœu remplace le n° 4/20.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et établira un bail à loyer avec le Surf Shop, qui entrera en vigueur en 2022.

Situation au 31.12.2021

L'établissement d'un bail à loyer avec le Surf Shop reste planifié en 2022.

Vœu n° 6

Concernant Univers 1028, la commission souhaite que la Municipalité signe une convention avec les communes concernées afin de régulariser cette situation qui perdure. Ce vœu remplace le n° 5 / 19.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité accepte ce vœu et continuera de travailler pour atteindre cet objectif. Pour rappel, la Commune de Lonay verse déjà un montant au prorata du nombre de jeunes qui bénéficient des prestations d'Univers 1028.

Situation au 31.12.2021

Les discussions à ce sujet se poursuivent avec les communes concernées.

Vœu n° 7

La commission souhaite qu'une décision définitive soit prise en 2021 quant à l'affectation du local ex-Voirie.

Réponse de la Municipalité

La Municipalité prend acte de ce vœu. L'option entre rénovation et reconstruction de l'ancien local de la voirie n'a pas encore pu être prise dans le cadre de la pesée d'intérêt entre la réalisation d'une cantine scolaire à court terme ou d'un programme plus large au service du pôle scolaire à plus long terme. Le dossier sera repris lors de la prochaine législature comme prévu dans la feuille de route du SUC.

Situation au 31.12.2021

La Municipalité a mandaté un bureau spécialisé pour déterminer la procédure la plus adéquate relative aux différentes phases de mise en œuvre du réaménagement du site scolaire.

Vœu n° 8

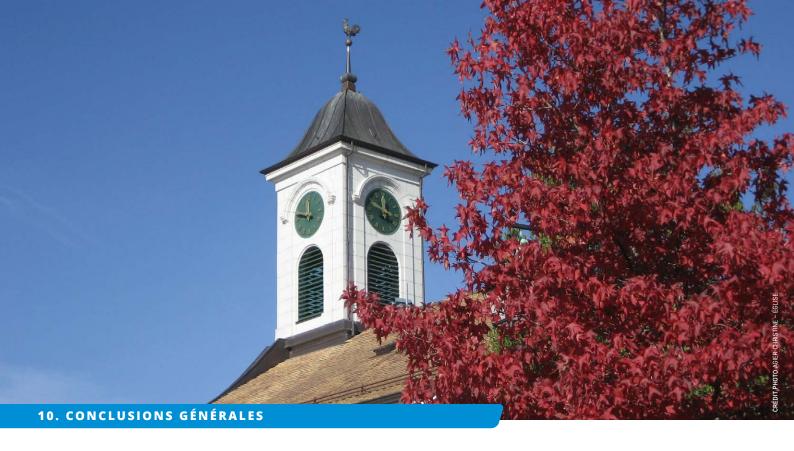
La commission souhaite que le concept « Zéro déchet à la plage », accepté en 2019 par la Municipalité, soit mis en place dès l'été 2021 ainsi que la campagne d'information afférente.

Réponse de la Municipalité

Cette action nécessite un calendrier qui débute dès le mois de mars par des séances et des actions concrètes, idéalement en présentiel, par et pour les citoyens de Préverenges. Compte tenu de la situation sanitaire qui prévalait encore en début d'année, l'action « Plage zéro déchet » a été reportée en 2022.

Situation au 31.12.2021

L'action « Plage zéro déchet » est planifiée pour la saison estivale 2022.



La Municipalité a l'avantage de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2021.

Elle remercie toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de l'administration communale ainsi que les Conseillères et les Conseillers communaux pour le travail accompli en 2021.

La Municipalité dit sa gratitude à l'autorité délibérante pour la confiance qu'elle lui a accordée en 2021.

Nous avons l'honneur de vous inviter, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à bien vouloir voter les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PRÉVERENGES

Après avoir pris connaissance:

- > du rapport de gestion 2021 de la Municipalité, parties I et II,
- > du rapport de la Commission de gestion.

DÉCIDE

› d'approuver la gestion 2021 de la Municipalité.

Au nom de la Municipalité

le Syndic:

le Secrétaire a.i. :

G. Delacrétaz

Y. Cheseaux

